

+ fiche **2** Chutes de hauteur

Les travaux de maintenance en toiture ou en position élevée (ex. éclairage), ou les tâches nécessitant une surélévation (ex. usage d'un escabeau), génèrent des risques avérés de chutes de hauteur : des mesures spécifiques dès la conception du bâtiment et en termes d'équipement adapté doivent donc être prises.

### 1 - Conception du bâtiment

Il s'agit de privilégier les dispositifs de protection collective :

- relevés d'acrotères en toiture > 1,10 m ou garde-corps en toiture > 1,10 m avec lice intermédiaire et plinthe au sol,



Relevé d'acrotère



Garde-corps en périphérie

- barreaudage en sous face des lanterneaux ou des skydômes translucides assurant un éclairage naturel zénithal et de résistance mécanique propre > 1 200 J (voir fiche n°3), ▶
- barrière écluse et garde-corps en mezzanine > 1,10 m. ▼



Barrière-écluse



Barreaudage en sous-face d'un lanterneau

- accès sécurisé par escalier intérieur avec rambarde ou échelle à crinoline,
- aménagement des quais (*voir fiche n°8*),

L'implantation de galeries techniques peut simplifier et mieux sécuriser certaines opérations de maintenance : remplacement d'éclairages artificiels, accès aux groupes frigorifiques, aux aérothermes...

*Pour mémoire : utilisation possible de nacelles dans certains cas de figure (ex. nettoyage des façades du bâtiment, accrochage d'une banderole publicitaire), dans le respect des règles d'adéquation et de conformité du matériel et d'autorisation de conduite.*

## 2 - Travail en rayonnages : réassort, picking

Il s'agit de privilégier le travail de plain-pied qui permet de concilier sécurité, confort et productivité :

- les manutentions manuelles doivent être réservées à des hauteurs < 1,75 m : utilisation de moyens mécanisés au-delà (*voir fiche n°4*),
- en deçà de 1,75 m : recours, si nécessaire, à des escabeaux sécurisés (main-courante, plate-forme) pour que l'opérateur travaille dans la zone de confort (*voir fiche n°4*).



Escabeau sécurisé

### Pour plus de précisions, se référer notamment à la documentation suivante :

- Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthode et connaissances techniques. [Brochure INRS ED 950](#)
- Prévention des risques de chutes de hauteur. [Brochure INRS ED 6110](#)
- Fiche pratique de sécurité. La prévention des chutes de hauteur. [Brochure INRS ED 130](#)